

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 13 septembre 2024
Délibération n°2024-49**

L'an deux mille vingt quatre, le 13 septembre, à la salle du Conseil,
à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie
JOUVE, Gilles KACZMAREK, Louis POMMIER, Jean Christophe
PRORIOL arrivé après la question N°2, Bernard SOUTON et Gilles
TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Monique LAGER et Josette POTUS.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie
JOUVE, Monique LAGER a donné procuration à Louis
POMMIER et Josette POTUS a donné procuration à Gilles
TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 6 septembre 2024.

OBJET : Avenant n° 2 au lot n° 5 : menuiseries intérieures- Réhabilitation de l'ancienne Assemblée à Saint-Vincent en maison partagée pour séniors autonomes.

Vu le contrat de mandat pour la réhabilitation de l'ancienne Assemblée à Saint-Vincent en structure d'hébergement et de services pour personnes âgées autonomes signé le 14 décembre 2021 entre la commune et la SEM du Velay.

Vu le marché du lot n° 5 : menuiseries intérieures relatif à la réhabilitation de l'ancienne Assemblée de Saint-Vincent en maison partagée passé avec l'entreprise CHAPUIS, et son avenant n° 1, pour les montants précisés ci-après:

Lots	Objet	Entreprises	Montant HT	Date notification	Montant HT Avenant 1	% d'écart	Nouveau montant marché
5	Menuiseries intérieures	SAS CHAPUIS	21 458,00 €	26/04/2023	1 947 €	9,07	23 405,00 €

Le Maire explique que des adaptations mineures mais nécessaires ont dû être faites en cours de chantier engendrant des plus et moins-values.

Ces diverses adaptations imposent de modifier le marché du lot n° 5 : menuiseries intérieures au moyen de l'adoption d'un avenant n° 2 portant le marché aux montants suivants :

Lots	Objet	Entreprises	Montant HT	Date notification	Montant HT Avenant 1	Montant HT Avenant 2	% d'écart	Nouveau montant marché
5	Menuiseries intérieures	SAS CHAPUIS	21 458,00 €	26/04/2023	1 947 €	1 086,80 €	14,14	24 491,80 €

Le nouveau montant du lot n° 5 : menuiseries intérieures s'élève à 24 491,80 € HT (+14,14% par rapport au montant du marché initial).

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal:

✓ **Décide** de passer un avenant n° 2 au marché du lot n° 5 : menuiseries intérieures aux conditions financières ci-avant exposées.

✓ **Autorise** la SEM du Velay à signer l'avenant n° 2 au marché du lot n° 5 : menuiseries intérieures conformément à la convention de mandat du 14 décembre 2021.

✓ **Autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à la présente.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **24 SEP. 2024**
et publication le **24 SEP. 2024**